



# PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dzaoudzi, le 01 juin 2024

### **Surveillance de la contamination des végétaux : risque sanitaire élevé dû aux pesticides**

Dans le cadre de la surveillance de la contamination des végétaux par des pesticides, la direction de l'agriculture, de l'alimentation et des forêts (DAAF) a réalisé des prélèvements de produits végétaux dans différentes localités du territoire. Ces analyses ont été réalisées sur des brèdes mafanes, brèdes morelles, salades, aubergines, concombres, courgettes, piments et tomates.

**Les autorités mettent en garde les consommateurs qui sont invités à ne pas réaliser leurs achats de fruits et légumes auprès des vendeurs sur le bord des routes en raison du danger qu'est susceptible de représenter la consommation de ces végétaux.**

En effet, ces produits végétaux proviennent dans leur grande majorité de producteurs non déclarés, non contrôlés dont les productions sont réalisées en l'absence de toute règle d'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Au sein des points de ventes informels, 100% des tomates ne sont pas conformes, ainsi que 50% des autres prélèvements de légumes, ce qui les rend impropres à la consommation.

Parmi les substances présentes dans les produits analysés, se trouve le Diméthoate, un insecticide prohibé depuis février 2016 par la Commission européenne, à la suite de la décision de l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) jugeant cette molécule comme « présentant des risques inacceptables pour les animaux et les hommes ».

D'autres substances actives interdites ont été détectées, telles que le chlorpyrifos-éthyl ou l'hexaconazole. Parmi les pesticides autorisés, il a été mis en évidence des surdosages ainsi que des usages inappropriés. Les taux de pesticides retrouvés au sein des échantillons constituent un risque aigüe pour la santé humaine.

**Contact presse :**

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 08

Courriel : [communication@mayotte.gouv.fr](mailto:communication@mayotte.gouv.fr)

Internet : [www.mayotte.gouv.fr](http://www.mayotte.gouv.fr)

Facebook – Instagram – Twitter/X – YouTube : @Prefet976

Sollicitations presse : <https://wkf.ms/43XzooQ>